

HOCHSTETT

Bulletin Communal



Décembre 2014

SOMMAIRE ET PHOTO DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

2	Sommaire
3	Le Mot du Maire
4	Le Conseil Municipal
5	Le Conseil Municipal
6	Travaux et investissements en2014 et 2015
7	Travaux et investissements en2014 et 2015
8	Travaux et investissements en2014 et 2015
9	Travaux et Location de la chasse
10	Fleurissement
11	Les « Hoftname »
12	Commémoration du 11 Novembre
13	Budget et Compte Administratif
14	Bilan chiffré 2014
15	Bilan chiffré 2014
16	Bien vivre ensemble à Hochstett
17	Bien vivre ensemble à Hochstett
18	10ème Anniversaire de l'AJPA
19	10ème Anniversaire de l'AJPA
20	Accueil des nouveaux arrivants
21	Un tilleul de Hochstett
22	70 ^{ème} Anniversaire de la Libération de Hochstett
23	70 ^{ème} Anniversaire de la Libération de Hochstett
24	Zumba et Permanence Parlementaire
25	Fête des Aînés
26	Fête de la Chapelle
27	Etat Civil



Madame, Monsieur, Chers Concitoyens,



Au terme d'une année marquée par les élections municipales, chaque ville, chaque village de notre pays a connu des changements plus ou moins importants au niveau de sa gouvernance. La municipalité de Hochstett ne fait pas exception à la règle avec un renouvellement de quatre de ses membres au sein d'un conseil municipal rajeunie qui n'est pas loin d'atteindre la parité hommes-femmes non encore imposée par la loi pour notre commune. Permettez-moi donc en mon nom personnel et au nom de tous mes collègues du conseil municipal, de vous remercier pour votre participation à cette élection qui a permis à l'ensemble des colistiers d'être élus au premier tour de scrutin.

En 1995, après ma première élection de Maire, nous avons décidé la création d'un bulletin municipal dont la parution en fin d'année fut toujours respectée. Avec cette vingtième édition, quel chemin parcouru au cours de ces deux décennies tant au niveau de sa conception et de sa présentation que du nombre de sujets traités ! Aussi voudrais-je remercier le comité de rédaction pour sa participation et son aide substantielle à l'élaboration du bulletin 2014 dont nous vous souhaitons bonne réception et surtout une agréable et fructueuse lecture.

L'année qui s'achève a vu le démarrage des travaux entrepris au niveau des locaux communaux ; 2015 nous occupera tout au long de l'année à la poursuite et espérons-le à l'achèvement de cet important chantier dont vous trouverez les explications plus loin dans un article qui lui est dédié. Dès à présent, nous vous prions, plus particulièrement les voisins et les riverains, de nous excuser pour la gêne et les désagréments causés au quotidien.

2015 sera également une année électorale avec les élections départementales (ex-cantoniales) les 22 et 29 mars et les élections régionales en décembre. Je vous encourage dès à présent à accomplir votre devoir de citoyen même si le redécoupage cantonal et la toute récente politique incohérente, illogique et inefficace menée au niveau de la réforme et de la fusion des Régions n'incitent pas à un enthousiasme débordant.

Vous trouverez, entre autres, parmi les sujets traités au sein de ce bulletin, une page rédigée par un membre du comité de rédaction et moi-même, intitulée « Bien vivre ensemble à Hochstett ». Nous vous demandons de la lire très attentivement, et attendons surtout de toutes celles et de tous ceux qui sont concernés à un ou plusieurs titres, un changement de comportement sur l'ensemble des thèmes abordés.

Comme annoncé il y a un an, la rencontre des nouveaux arrivants a été organisée le 17 mai dernier. Même si tous les invités n'ont pas pu répondre présent, ce fut un moment convivial apprécié de tous qu'il nous appartiendra de reconduire le moment venu. A toutes celles et ceux qui se sont installés dans notre commune depuis le mois de mai ou qui nous rejoindront au cours des mois à venir, je souhaite une très cordiale bienvenue. Qu'ils n'hésitent pas à venir en mairie pour recueillir tout renseignement pouvant leur être utile.

Avant de conclure, je n'oublierai pas la CCRH avec laquelle nous entretenons d'excellentes relations et qui dans les domaines de compétence transférées, fournit un excellent travail à l'ensemble des communes membres.

Permettez-moi à présent, en cette veille de Noël, de vous souhaiter d'agréables Fêtes de fin d'Année et de présenter à toutes et à tous, et plus particulièrement à nos personnes malades, mes Vœux les plus sincères et les plus chaleureux pour l'Année nouvelle.

Que 2015 vous apporte la Réussite, la Joie et le Bonheur, et surtout une bonne Santé, c'est bien là l'essentiel.

JOYEUX NOEL 2014

BONNE et HEUREUSE ANNEE 2015

Alles Gute zum Neje Johr

Votre Maire



LE CONSEIL MUNICIPAL

Après les élections du dimanche 23 mars, le nouveau Conseil Municipal a été installé 7 jours plus tard, le dimanche 30 mars. Il est composé de 11 membres dont 4 nouveaux que voici :

Clément JUNG, Maire

Antoine LAUGEL, Adjoint au Maire

Daniel BURG

Claudia HOLLENDER, nouvelle élue

Marie-José LEBEAU

Marie-Paule OSTER

Daniel REISS

Caroline ROESCH, nouvelle élue

Bernard SCHWARTZ

Sébastien WEIBEL, nouvel élu

Cyril WENDLING, nouvel élu

Au cours de cette même séance ont été élus au scrutin secret le Maire et son Adjoint.

- **L'élection du Maire** : Clément JUNG a été réélu Maire avec dix voix et un bulletin blanc.
- **L'élection de l'Adjoint au Maire** : Après avoir déterminé le nombre des adjoints (trois voix pour deux adjoints, huit voix pour un adjoint), l'élection a donné les résultats suivants : Antoine LAUGEL a été élu avec sept voix, deux bulletins blancs, deux voix s'étant portées sur deux autres conseillers.

Au cours de la séance du 24 avril, ont été constituées les différentes Commissions appelées à siéger au cours de la nouvelle mandature :

Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA)	le Maire, Clément JUNG représentera la commune pour l'Eau potable et l'Assainissement,
Correspondant Défense	L'Adjoint au maire, Antoine LAUGEL assumera cette fonction,
Commission d'Appel d'Offres	<u>Membres titulaires</u> : Antoine LAUGEL, Marie-Paule OSTER, Bernard SCHWARTZ <u>Membres suppléants</u> : Claudia HOLLENDER, Daniel REISS, Cyril WENDLING,
Commission de l'Urbanisme	Antoine LAUGEL, Marie-José LEBEAU, Marie-Paule OSTER, Bernard SCHWARTZ,
Commission Assainissement	Antoine LAUGEL, Daniel BURG, Marie-José LEBEAU,
Commission Fleurissement	Antoine LAUGEL, Daniel BURG, Marie-Paule OSTER, Joseph HAAG,
Commission Communication	Claudia HOLLENDER, Marie-Paule OSTER, Caroline ROESCH, Daniel REISS, Cyril WENDLING.

Toutes les Commissions sont présidées par le Maire. S'agissant de la CCRH, la Commune a deux délégués et sera représentée par le Maire et l'Adjoint.

Au cours de l'année 2014, le Conseil Municipal s'est réuni huit fois. Voici les principales décisions qui ont été prises :

07 février

- Approbation des C.A. pour les Comptes « Principal, Assainissement et Lotissement »,
- Approbation des Comptes de Gestion du Trésorier,
- Salle des fêtes et logements : demandes de subventions à la DETR, au Conseil Général 67 et à la Région Alsace.

30 mars

- Installation du Nouveau Conseil Municipal,
- Election du Maire,
- Fixation du nombre d'Adjoints au Maire,
- Election de l'Adjoint au Maire.



24 avril

- Vote des budgets primitifs pour les Comptes « Principal, Assainissement et Lotissement »,
- Vote des 3 taxes communales : 4,86% pour la TH, 5,12% pour le Foncier bâti et 20,76% pour le Foncier non bâti. Ces taux sont identiques à ceux votés pour l'exercice 2012 et 2013,
- Redevance Assainissement : les taux restent inchangés pour l'exercice 2014 à savoir :
- 75€ par foyer pour la part fixe, 0,95€ par m³ d'eau consommée et 0,095€ par m³ d'eau consommée pour une consommation supérieure à 500m³ par an pour les agriculteurs,
- Constitution des différentes commissions appelées à siéger au cours de la nouvelle mandature,
- Fixation des indemnités allouées au Maire et de l'Adjoint : 17% et 6,6% de l'indice brut 2015,
- Attribution au Maire de certaines délégations (contrats d'assurances, concessions cimetières),
- Cessions de terrains, d'une superficie de 0,54 are, au profit de la Commune à l'€ symbolique : une bande de 1mètre le long de la RD 419 afin d'élargir le trottoir,
- Prise en charge de dépenses exceptionnelles lors de cérémonies officielles, inaugurations, grands anniversaires, cadeaux, bons d'achat, départs à la retraite.

20 juin

- Elections sénatoriales : désignation d'un titulaire et de ses trois suppléants pour le vote des sénateurs le 28 septembre 2014,
- Salle des fêtes et logements : demande de subventions à l'ES et aux « député et sénateur » dans le cadre de la réserve parlementaire.

11 juillet

- Attribution des marchés : 422 588€ HT pour la salle des fêtes, 254 319€ HT pour les logements, à quoi se rajoutent les honoraires d'architecte,
- Aménagements extérieurs attribués à l'entreprise SIMON pour 46 883€ HT,
- Acquisition de mobilier attribuée aux établissements ARRO pour 15 300€ HT,
- Mission de coordination et de sécurité attribuée à ASPS de Dambach pour 1 440€ HT,
- Mission de repérage amiante attribuée à ASPS de Dambach pour 170€ HT.

11 septembre

- Chasse : mode de consultation des propriétaires fonciers et création de la Commission Consultative Communale de Chasse,
- Transfert du budget lotissement sur le budget principal.



30 octobre

- Chasse : signature d'une convention « Gré à Gré » avec Joseph ROTHAN,
- Chasse : affectation du produit de fermage au budget de la Commune,
- Reconduction du taux de la Taxe d'Aménagement à 4%,
- Fixation du taux de la Taxe d'Aménagement Majorée à 8% et à 20% pour certains secteurs en fonction des travaux de viabilité à réaliser au cours des années à venir,
- Assainissement : fixation de la redevance pour 2015 aux mêmes conditions qu'en 2014.

04 décembre

- Désignation des membres (3 titulaires et 2 suppléants) au sein de l'Association Foncière,
- Vente balayeuse pour 1 800€,
- Présentation du rapport annuel 2013 pour la gestion de l'Assainissement et l'Eau potable.



Logements et salle des fêtes

Le chantier qui a démarré cet automne devrait en principe être achevé fin 2015.

Dans les grandes lignes, la description et le déroulement des travaux peuvent se décliner comme suit ;

Création de logements et agrandissement des locaux de la mairie

- démolition de la structure interne de l'ancien logement : plafonds et murs de séparation,
- condamnation de l'ancien accès interne à la cave et création d'un nouvel accès par l'extérieur,
- renforcement des fondations de la façade arrière de la mairie,
- création d'un sous-sol abritant deux locaux, l'un pour les archives municipales, l'autre pour la chaufferie ; sur son niveau supérieur sera érigé l'accès extérieur aux deux nouveaux logements ainsi que les nouveaux sanitaires accédant à la salle des fêtes,
- la cage d'escalier, les anciens sanitaires et le prolongement du corridor vers l'arrière permettront la création d'une pièce supplémentaire, d'une grandeur équivalente à l'actuel bureau de la mairie.



Construction d'une salle des fêtes

- les travaux de cette partie commenceront réellement à partir de la mi-janvier ; pour l'instant, seule la démolition du préau et de ses annexes a été réalisée. Sa couverture, faite par des plaques ondulées d'amiante ciment a nécessité de nombreuses précautions qui ont retardé le démarrage du chantier de quelques semaines : en effet ce type de matériau est supposé renfermer des fibres d'amiante et n'a donc pu être enlevé que par des spécialistes en la matière.
- le futur bâtiment s'élèvera sur 2 niveaux : un sous-sol surmonté de la salle des fêtes proprement dite.
- le sous-sol abritera, outre deux emplacements de parking et deux garages pour les locataires, un local technique pour ranger le matériel communal ; sa surface sera d'environ 60 m².
- le niveau supérieur se composera d'une salle de 144 m² ainsi que de trois locaux annexes : rangement du mobilier, cuisine et bar. La salle est prévue pour 80 places assises.
- les sanitaires se trouveront au même niveau, mais dans la partie intermédiaire entre ancien et nouveau bâtiment.



EQUINOXE architecture
Rue de l'Ours
67350 Pfaffenhoffen
Tél 03.88.07.70.66

Vue de l'ensemble du projet



EQUINOXE architecture
Rue de l'Ours - 67350 Pfaffenhoffen
Tel 03.88.07.70.66



Coût global du projet (appartements, mairie et salle des fêtes)

Le coût global du projet s'élève à ce jour à 964 956€ TTC, d'après les différents marchés qui ont été passés et entérinés par le Conseil Municipal. A cette somme il y a lieu de rajouter les frais annexes tels contrôles, géomètre, ES, publication, reprographie, assainissement pour un montant approximatif de 20 000€ TTC. La TVA n'est récupérable que sur la partie « salle des fêtes » et la somme ristournée par l'Etat s'élèverait selon les chiffres connus à ce jour à environ 100 000€. La commune ne connaît pas encore le montant exact des subventions demandées mais espère une aide globale se situant entre 150 000 et 180 000€.

Bassin de rétention

Ce bassin, situé rue de la chapelle, avait été conçu et construit en 2002 dans le cadre du lotissement « Le LOHBERG ». En 2013, suite à la constatation de diverses dégradations : bâche déchirée à plusieurs endroits, amoncellement anormal de boues minérales, il convenait, soit de procéder aux réparations, soit de le refaire à neuf.

La gestion des eaux pluviales relevant désormais de la compétence de la CCRH, le service « voirie et eau pluviale » de cette dernière a opté pour une réfection à neuf en profitant d'agrandir sa capacité de rétention d'une vingtaine de m³.

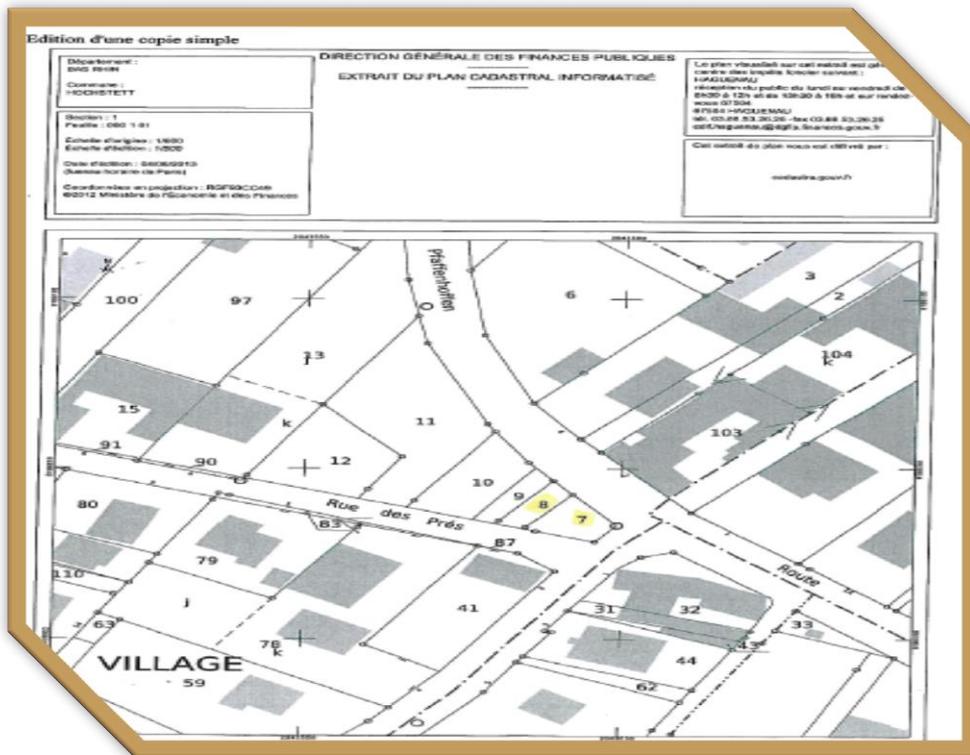


Les travaux qui se sont déroulés de fin août à la mi-septembre se sont élevés à 23 010€ HT et ont été intégralement pris en charge par la Communauté de Communes.



Autres travaux programmés pour 2015

La CCRH a inscrit dans son budget voirie, l'aménagement du carrefour RD419 / rue du village / rue des prés pour un montant de 200 000€ HT. Les travaux devraient se réaliser au cours de la période estivale où le trafic routier est le moins dense.



LOCATION DE LA CHASSE

En Alsace Moselle, la location de la chasse communale est régie par le droit local. La durée du bail est de neuf ans. Aussi avant l'échéance fixée au 31 janvier 2015, les différentes communes devaient se déterminer sur le mode de location, à savoir :

- signer une convention « Gré à Gré » avec, et uniquement avec l'ancien locataire,
- entamer une procédure de « Vente aux Enchères » dont l'issue pouvait se révéler incertaine.

Le conseil Municipal, dans sa séance du 30 octobre 2014, après avoir consulté la quatre « C » : Commission Consultative Communale de Chasse ainsi que les instances compétentes, s'est prononcé à l'unanimité des membres présents, pour l'établissement d'une Convention de « Gré à Gré ». Cette dernière a été signée avec M. Joseph ROTHAN, président de l'association « Chasse 97 » pour un montant annuel de 700€.

A noter qu'au préalable, le conseil municipal s'est prononcé sur le mode de consultation des propriétaires fonciers quant à l'attribution du montant annuel du produit de la chasse. Les réponses qui devaient nous être parvenues pour le 5 septembre, ont donné les résultats suivants : sur les 194 ha que compte notre chasse communale, 103 propriétaires disposant de 180 ha, se sont prononcés pour l'abandon du produit de la chasse au profit de la commune.

La vingtaine de propriétaires restants n'ont pas répondu, ont répondu tardivement ou ne se sont pas exprimés. Seules quelques personnes, la plupart étrangères à la commune, ont exprimé le souhait que cet argent (3,60€ par hectare) leur soit reversé annuellement.



FLEURISSEMENT

Après l'obtention en 2004, 2005, 2011 et 2013 d'un prix d'encouragement pour le fleurissement de la mairie, de la place de l'église et du monument aux morts, nous avons poursuivi nos efforts lors de la saison 2014 pour en améliorer la présentation.

Ainsi la pose de bordurettes autour des deux espaces floraux de la place de l'église a permis l'optimisation de la surface plantée, l'apport de terre nouvelle et une économie d'eau retenue par ce petit muret lors de l'arrosage.

Les résultats obtenus tout au long de la saison ont été probants malgré une météo capricieuse ; la chaleur et le déficit de pluie du mois de juin n'ont pas favorisé le démarrage de la floraison de sorte que début juillet, lors du passage du jury départemental, nos plantations accusaient un léger retard.

Malgré l'absence de distinction voire de récompense départementales et régionales, nous continuerons de fleurir notre village avec l'aide de Marie-Paule et de Joseph que nous remercions chaleureusement.



En 1946, au sortir de la deuxième guerre mondiale, Hochstett comptait officiellement 141 habitants répartis dans 24 maisons dont la maison communale qui logeait la famille de l'instituteur dans l'appartement situé au 1^{er} étage. Il était alors de tradition, comme dans la plupart des communes rurales alsaciennes et d'ailleurs, de désigner les personnes, non pas, par leur vrai nom, mais par le « hoftname », un nom attribué à chaque ferme et dont l'origine, parfois lointaine, était due, selon le cas à trois facteurs différents :

- un prénom qui se répétait pendant plusieurs générations,
- un nom de famille,
- une profession ou une activité secondaire spécifique à côté de celle pratiquée par chaque foyer, à savoir celle d'agriculteur.

Les 23 « hoftname », encore souvent d'actualité, se sont transmis de génération en génération, alors que la maison d'origine est détruite, reconstruite, ou que les occupants ont déménagé dans une autre habitation.

Nous communiquons par conséquent ces noms de ferme afin que les jeunes générations, originaires du village ou d'ailleurs, sachent de qui on parle quand dans le langage courant, on n'utilise pas le vrai nom, mais un de ceux figurant dans la liste ci-après. Ne connaissant pas avec exactitude toutes les origines, nous nous limiterons à citer les « hoftname », à donner les occupants actuels de ces fermes, voire les anciens occupants en cas de déménagement :

Route de Pfaffenhoffen

- **S'GRASSEPELS** : ancienne maison de M. Joseph GOMMENDINGER, habitée désormais par M. et Mme Bernard RICHER,
- **S' HEITZE** : l'ancienne maison a été détruite et reconstruite par M. et Mme Léon HEITZ,
- **S'PETERS** : ancien café du village, habité par Mme Marie-Thérèse FREY,

Rue des prés

- **S'AHNE** : maison habitée par Mme Lucie HIRSCH,
- **S'SCHWARTZELS** : maison habitée par Mme Clémentine PFLUMIO,
- **S'LANZE** : maison habitée par M. et Mme René BURG,
- **S'GRASMECHELS** : maison vacante, anciennement habitée par la famille de M. Joseph HAAG,

Rue des vergers

- **S'BORNERTS** : maison habitée par M. et Mme CRIBIER,
- **S'HERDE** : maison habitée par M. Joseph ADAM,
- **S'DRESCHÉ** : maison habitée par Mme Marie-Jeanne KLEINCLAUS,

Rue du village

- **S'BITTMANN** : maison habitée par Mme Marie SCHOTT et son fils Roger,
- **S'HAFESCHUEMACHERS** : maison habitée par Mme Berthe LEBEAU,
- **S'MORDES** : maison habitée par Mme Marguerite WEIBEL et sa famille,
- **S'MURES ou S'SCHMEDS** : maison habitée par Mme Thérèse JUNG,
- **S'HANSE** : Maison habitée par M. et Mme Jean Paul GUTH-OSTER et leur famille,
- **S'DOMMES** : maison habitée par Mme Juliette OSTER et sa famille,
- **S'HAFENATZE** : maison habitée par Mme Marcelle SCHNEIDER et sa famille,
- **S' HAFEBAWELS** : maison vacante, habitée en dernier par Mme Marie ZIRNHILT,
- **S' WEWERS** : maison habitée par M. Dominique OBER-BIEBER,
- **S' SCHNIEDERS** : maison habitée par Mme Lucie KNAB,
- **S' REMELS** : maison détruite et reconstruite par M. et Mme Antoine LAUGEL,
- **S' KRUTTSCHNIEDERS** : maison natale de André et Antoine LINGENHEIM, détruite et reconstruite par M. et Mme Didier PERROT,
- **S'WANDLINGS** : maison natale de Paul et Joseph REYMANN, habitée actuellement par Mme Cathy BALTZINGER et son fils Mickael ; cette maison portait le n°24.



COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

A l'occasion des cent ans du début de la première guerre mondiale, la commémoration du 96^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 s'imposait à nous comme un devoir de mémoire envers tous nos compatriotes tombés sur les champs de bataille de toutes les guerres et plus particulièrement ceux de notre commune dont les noms sont gravés sur notre monument aux morts.

La cérémonie qui se voulut être sobre, débuta par le discours de circonstance prononcée par le Maire, dont voici un extrait :

«..... 96 ans après, alors qu'une seconde guerre mondiale est passée dans l'intervalle, alors qu'acteurs et témoins ont tous disparu, la ferveur du 11 novembre ne faiblit pas. Dans les années trente, la commémoration du 11 novembre représentait l'occasion de se recueillir et de rendre un vibrant hommage aux morts de 1914/1918. Pendant l'occupation, elle devint un symbole porteur de valeurs de la résistance. Aujourd'hui, elle incarne l'espérance européenne et la réconciliation franco-allemande, « graines » d'une Europe en paix, unie, solidaire et forte. Elle représente aussi l'occasion de rendre hommage, sous l'Arc de Triomphe à Paris comme devant chaque monument aux morts, à nos soldats qui font aujourd'hui – trop souvent encore- le sacrifice de leur vie pour la paix et la liberté dans le monde.

La Grande Guerre restera dans la mémoire collective une « sale guerre », incarnant l'exemple typique d'un conflit non seulement atroce, mais surtout une tragédie meurtrière vécue comme absurde par ceux-là mêmes qui y participèrent.

C'est précisément, quand tous les témoins ont disparu, qu'il faut prendre garde que l'Histoire n'anéantisse pas le souvenir, mais au contraire le fortifie. Comme nos ancêtres au retour des tranchées, soyons tous ensemble plus que jamais résolus à ce qu'une telle épreuve ne se reproduise plus.

'Ceux qui ne connaissent pas leur Histoire s'exposent à ce qu'elle recommence ' écrit Elie WIESEL. Aussi commémorer le 11 novembre 1918, c'est accomplir notre devoir de mémoire vis à vis de celles et ceux qui nous ont légué les valeurs de courage pour la défense de la Nation et de la démocratie, mais aussi celles du pacifisme. C'est également espérer dans un avenir que l'on souhaite toujours meilleur et plus solidaire.... ».

Ce fut ensuite à Marie-Paule OSTER de lire le message du 11 novembre 2014, proposé par Monsieur KADER ARIF, secrétaire d'état aux anciens combattants.



Le dépôt d'une gerbe au pied du monument aux morts clôtura la cérémonie.

Après avoir remercié de leur présence l'ensemble de l'assistance, et plus particulièrement les anciens combattants de notre Commune, le Maire invita les participants à partager le verre de l'amitié dans les locaux de la mairie.



Comme dans la plupart des entreprises, la fin de l'année civile est, pour les collectivités territoriales, la date choisie pour arrêter et présenter les comptes. Nous vous proposons donc, comme les années passées, un point complet de la situation financière de notre Commune pour l'année 2014 :

- sur la page intérieure du présent bulletin, il vous est possible de comparer, poste par poste, les chiffres du budget 2014 ainsi que les sommes réellement engagées, tant en dépenses qu'en recettes, au cours du même exercice.
- sur le tableau ci-après, l'évolution depuis 2009, de la trésorerie disponible et de la dette au 31 décembre de chaque année.

Année	31/12/09	31/12/10	31/12/11	31/12/12	31/12/13	18/12/14
Dettes	0	0	0	0	0	0
Avoirs	336 936	371 300	313 146	426 547	537 666	685 481

Points budgétaires à préciser

Les taxes communales

Les taux cumulés (Commune + CCRH) des taxes communales qui avaient très sensiblement diminués en 2012, sont restés inchangés en 2013 et en 2014, tant au niveau communal qu'au niveau intercommunal. Voici un tableau comparatif des taxes communales de notre Commune et de la CCRH et une moyenne de celles pratiquées au niveau départemental et national. Ces taux sont exprimés en %.

Année 2014	HOCHSTETT - CCRH	Moyenne Départementale	Moyenne Nationale
Taxe d'Habitation	4,86 + 9,53	27,83	23,88
Foncier bâti	5,12 + 0,00	16,41	20,11
Foncier non bâti	20,76 + 2,67	61,31	48,94

Redevance Assainissement

En 2013, notre contribution au SICTEU a pu être réduite de 10% par rapport à 2012.

Elle est restée inchangée en 2014 et s'élève désormais à 61€HT soit 65,27€TTC par habitant.

Nos propres taux de prélèvements n'ont pas subi de modification en 2014 et ce pour la cinquième année consécutive, ils s'établissent comme suit :

- un forfait de 75€ par foyer,
- une taxe de 0,95€ par m³ d'eau consommée.

Ces taux ont été reconduits pour 2015, lors de la réunion du Conseil Municipal du 30 octobre 2014.

Redevances Ordures Ménagères

Cette compétence relève de la CCRH depuis le 1^{er} janvier 2012, date de la fusion des deux communautés de communes. Grâce à une excellente gestion de la collecte sélective mise en place en 2013, les tarifs pratiqués en 2014 ont pu être diminués d'environ 5% et s'établissent comme suit :

- poubelle bordeaux de 120 litres : 71,20€ par semestre pour 4 levées + 2,80€ par levée supplémentaire.
- poubelle bordeaux de 240 litres : 87,90€ par semestre pour 4 levées + 4,50€ par levée supplémentaire.

Taxe sur l'Electricité

Depuis les années 70, notre Commune a instauré une taxe sur l'électricité : son taux qui était de 8% s'applique à 80% du HT de la facture « électricité » sauf aux « autres taxes » prélevées par l'ES. Le Conseil Municipal, lors de la séance du 26 septembre 2013 a décidé de réduire ce taux et de le ramener à 2% à compter du 1^{er} janvier 2014. Il a toutefois été précisé durant cette même séance que ce taux pourrait être revu à la hausse si les finances de la commune l'exigeaient, comme ce fut le cas lors de sa création.



BILAN CHIFFRE

Section investissement

Dépenses en euros

	Budget	Réalisé
Acquisition de terrain	2 500	960,00
Travaux de voirie et assainissement	20 922	0,00
Bâtiments publics	953 000	131 784,62
Autres immobilisations	25 000	155,00
Remboursement caution	400	400,00
Amortissement subvention	5 350	5 349,95
Dépenses imprévues	11 052	0
TOTAL	1 018 224	138 649,57



Section fonctionnement

Dépenses en euros

	Budget	Réalisé
Charges à caractère général	47 882	16 671,42
Salaires et Indemnités	34 550	32 335,87
Contribution versée au SICTEU	21 500	21 337,80
Reversement à l'Agence de l'Eau	4 414	4 413,00
Reversement Taxes Communales (GIR)	13 257	13 257,00
Autres Amortissements	12 560	12 553,48
Virement à la section « Investissement »	657 490	0,00
Dépenses imprévues et titres annulés	3 113	0,00
TOTAL	794 766,00	100 568,57



Excédent de fonctionnement 2014

713 514,22

Excédent global 2014

685 481,42



Section investissement

Recettes en euros

	Budget	Réalisé
Remboursement TVA 2012	8 820	8 046,58
Encaissement TLE et TA	22 910	21 997,66
Emprunt	100 000	0,00
Subvention	150 000	0,00
Participation pour Voie et Réseaux (PVR)	30 000	31 574,63
Autres amortissements	12 560	12 553,48
Virement de la section « Fonctionnement »	657 490	0,00
Excédent 2013	36 444	36 444,42
TOTAL	1 018 224	110 616,77
Déficit d'investissement 2014		28 032,80



Section fonctionnement

Recettes en euros

	Budget	Réalisé
Chasse et autres concessions	1 900	1 095,00
Location appartement et fermage	1 200	1 249,85
Redevance assainissement	23 301	25 190,00
Impôts locaux	27 461	26 339,00
Indemnité pylônes et taxe sur l'électricité	14 400	16 648,12
Dotations de l'Etat	45 636	53 051,05
Participations réseau d'assainissement	0	3 300,00
Compensation communautaire (CCRH)	14 796	14 796,00
Produits exceptionnels	3 500	7 719,27
Amortissement subvention	5 350	5 349,95
Excédent budgétaire	156 000	158 122,33
Excédent 2013	501 222	501 222,22
TOTAL	794 766	814 082,79

Réalisé : dépenses et recettes engagées au 18 décembre 2014

BIEN VIVRE ENSEMBLE A HOCHSTETT

Vous qui habitez dans notre village depuis toujours, ou vous qui y avez élu domicile récemment, vous appréciez certainement la qualité de vie et le calme dans lequel nous avons le privilège de vivre. Nous vous proposons dans cette rubrique, un rappel pour les anciens et peut être une information pour les nouveaux arrivants, des règles et usages en vigueur sur notre territoire communal que nous vous invitons à respecter afin de préserver le bien être de chacun et l'harmonie entre tous.

Par votre adhésion à ces règles et usages, vous apporterez votre contribution à la qualité de vie dans notre commune et entretiendrez des rapports conviviaux basés sur le respect avec vos voisins. Bien entendu, si le non-respect de ces règles et usages devait être constaté, le maire et l'équipe municipale seraient dans l'obligation d'intervenir.

Voici les différents points que nous avons à cœur de vous rappeler :

Limitation de vitesse

La vitesse est limitée à 30km/h dans la rue du village. Nous avons constaté que beaucoup d'entre nous ne la respectent pas.



Nous vous demandons de faire un effort et de veiller à respecter cette limitation de vitesse qui a été mise en place pour la sécurité de tous, et notamment des piétons.

Si les comportements ne changent pas, nous serons malheureusement dans l'obligation de faire procéder à des contrôles radars.

Chiens

De nombreux cas de chiens errants nous ont été signalés cette année, ainsi que des chiens se promenant avec leurs propriétaires sans être tenus en laisse.

Nous vous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse pour la sécurité des personnes et particulièrement des enfants.

Les propriétaires de gros chiens sont tenus par la loi de les signaler en mairie, et sont invités à installer des palissades assez hautes pour éviter que les chiens ne s'échappent et mettent en danger les passants.



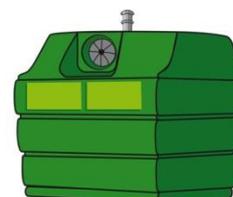
Utilisation des tondeuses et outillages bruyants



Afin que chacun d'entre nous puisse bénéficier du calme durant les dimanches et les jours fériés, il est d'usage dans la commune de ne pas tondre la pelouse et de ne pas utiliser de matériel bruyant à l'extérieur durant ces jours de repos.

Conteneurs à bouteilles

Pour respecter la quiétude des riverains de la rue des vergers, nous vous demandons de ne pas déposer de bouteilles vides les dimanches et les jours fériés. Les autres jours, les dépôts sont autorisés de 8h à 20h.



Stationnement gênant



Hochstett est une commune rurale avec une circulation régulière d'engins agricoles de gros gabarit ; il est donc indispensable de laisser les rues dégagées et de ne pas laisser les véhicules en stationnement empiéter sur la chaussée. Plusieurs cas d'impossibilité de circuler normalement de ces engins nous ont été signalés, notamment dans la rue des cerisiers, la rue des champs et la rue de Wahlenheim.

Nous faisons appel à votre compréhension pour veiller à respecter cette exigence. Si le problème devait perdurer, la commune prendra un arrêté municipal interdisant le stationnement dans ces rues, avec évidemment un risque de verbalisation pour « stationnement interdit ».

Propreté des rues

Vous l'avez certainement constaté, les rues sont régulièrement nettoyées par des balayeuses de la CCRH. Pour maintenir les rues propres entre les passages, nous invitons chaque riverain à balayer devant chez lui, notamment les trottoirs qui ne sont pas pris en compte lors de ces passages mensuels. A noter que la plupart du temps, les rues citées ci-dessus ne peuvent être balayées en raison de l'encombrement des véhicules.



Un mot concernant les agriculteurs



Les saisons se suivent et ne se ressemblent pas ; par temps pluvieux, les travaux des champs doivent également être faits et rendent par conséquent les rues plus ou moins boueuses. Comme chacun a pu le constater, la journée du 31 octobre dernier en était la meilleure illustration : la RD419, dedans et en dehors du village ressemblait davantage à un champ de labour qu'à une route.

Si en de telles circonstances, salir la chaussée paraît inévitable, ayons également le réflexe de nettoyer : la bienséance exige dans ces moments-là un minimum de savoir-vivre.

Dépassement des arbres et plantations sur la voie publique

Tout propriétaire est tenu de maîtriser ses arbres et plantations afin qu'ils n'envahissent pas la voie publique.



Déchets verts



Déchèterie

Nous vous rappelons que les habitants de notre commune ont accès à 3 déchetteries localisées à Berstheim, Schweighouse/Moder et Haguenau pour déposer des déchets non destinés aux deux poubelles et plus particulièrement les déchets verts tels le gazon et les branchages de toutes sortes.

Nous avons malheureusement constaté au cours de cette année, et ce à plusieurs reprises, que ce type de déchets était régulièrement jeté et répandu dans le chemin d'exploitation longeant le lotissement du LOHBERG et celui qui se trouve en face du sentier des écoliers de l'autre côté de la route de Pfaffenhoffen au lieu-dit «Denzelberg». Ce genre de comportement est scandaleux et indigne de la part de citoyens qui ont certes des droits, mais qui oublient qu'ils ont aussi des devoirs, des devoirs élémentaires dans ce cas précis.

Chers lecteurs, chères lectrices de cette rubrique, nous espérons pouvoir compter sur votre collaboration pour mettre en pratique ces recommandations, et nous aimerions partager avec vous ce vieil adage « Sois avec les autres comme tu aimerais que l'on soit avec toi ».



10EME ANNIVERSAIRE DE L'AJPA

Du 22 au 27 septembre 2014, l'Accueil de Jour pour Personnes Agées (AJPA) de Hochstett a fêté son 10^e anniversaire. Les personnes accueillies, l'équipe encadrante, les membres de l'association, ainsi que les visiteurs et les villageois, ont célébré cet évènement durant toute la semaine : une soirée spectacle, une journée tarte flambée et de nombreuses représentations d'artistes locaux ont été organisées parmi lesquels Natacha Andréani, Les Copines ou encore Annick Burger et Frank-Jean Schmidt.



Ce fût aussi l'occasion de présenter un disque CD, « Les 10 ans de l'AJPA », auquel ont collaboré l'association, les personnes accueillies et des artistes locaux. Le CD est actuellement en vente au prix de 10€.

Le succès des festivités a été à la hauteur de celui recueilli par l'Accueil de Jour pour Personnes Agées tout au long de ses 10 années d'existence. Nul ne doute qu'il en sera de même pour les années à venir, l'association étant une véritable bouffée d'oxygène pour les personnes accueillies, atteintes notamment de la maladie d'Alzheimer, ainsi que pour leurs familles et les aidants.

L'AJPA est l'unique accueil de jour privé dans la région. L'établissement dispose d'une capacité d'accueil quotidienne de 18 personnes, dans un cadre agréable et fonctionnel, au sein duquel l'accent est mis sur le confort des personnes accueillies et la sécurité de tous.





Les activités proposées sont diverses et variées (gymnastique douce, bricolage, jeux de mémoire, chants, etc.). De nombreux professionnels et bénévoles contribuent au bien-être et à l'épanouissement des pensionnaires, à l'image du partenariat qui a été mis en place avec la crèche « l'Eco Logis des Petits » de Batzendorf : moments de complicité avec les enfants lors d'activités culinaires, partage de sorties spectacles, accueil de tortues pendant les congés scolaires. Les occasions ne manquent pas et le 10^e anniversaire a été l'occasion pour Damien Pierron, les membres de son équipe et les enfants de confectionner un magnifique gâteau d'anniversaire.

Depuis septembre 2010, l'association propose aussi plusieurs services à domicile assurés par « les FOURMIS de l'AJPA » dont l'objectif est de permettre le maintien des personnes âgées à leur domicile. En janvier 2011, la structure s'est une nouvelle fois diversifiée, en proposant des activités récréatives adaptées aux personnes malvoyantes ou non voyantes.

Pour aider à son développement, l'AJPA bénéficie du soutien de différentes collectivités, fondations, partenaires publics, donateurs privés et des événements sont régulièrement organisés.

A l'occasion de ce dixième anniversaire, la municipalité de Hochstett tient à remercier chaleureusement tous ceux qui ont contribué au développement de l'AJPA, tous ceux qui ont apporté leur soutien à l'association et tient à exprimer sa fierté quant à la présence de l'AJPA dans la commune.



Retrouvez toutes les informations sur l'AJPA sur le site internet www.ajpa.fr.



ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

C'est par une belle fin d'après-midi printanière et ensoleillée que s'est déroulée le samedi 17 mai 2014, dans l'ancienne cour d'école de Hochstett, la deuxième rencontre des « Nouveaux Arrivants ».

Dans son discours d'accueil, Monsieur le Maire Clément JUNG a salué les invités tout en leur souhaitant une très cordiale bienvenue : ils étaient une bonne trentaine, petits et grands, à avoir répondu présent sur les 70 invitations envoyées. Outre la convivialité qui fut au rendez-vous, ce moment privilégié permit également de présenter le village, la municipalité et l'ensemble des conseillers municipaux nouvellement élus, de parler concrètement des projets de la nouvelle mandature et plus particulièrement de la construction de la salle des fêtes sur les lieux même de la rencontre.

Autour d'un petit buffet, ce fut l'occasion pour les uns et les autres, élus et nouveaux arrivants installés ces dernières années dans la commune de Hochstett, de discuter, d'échanger et de faire connaissance dans une ambiance décontractée et joyeuse.



Ce fut également l'occasion de profiter une dernière fois de la cour de l'ancienne école et de son préau avant sa destruction et la construction d'une nouvelle salle des fêtes.



Le tilleul reproduit en première page de ce bulletin, se situe à Hochstett au lieu-dit Hofacker ; il a été repéré par le Conseil Général du Bas-Rhin dans le cadre du recensement des arbres remarquables implantés dans notre département.

Ce tilleul, a été planté par Léon OSTER, exploitant agricole et ancien maire de notre commune ; né en 1879, Monsieur OSTER l'a probablement planté en 1900 pour marquer la fin du siècle et en même temps sa propre majorité.

Les caractéristiques de ce tilleul

Nom français : Tilleul à petites feuilles (Tilia Concorda en latin) ; famille des Tiliacées.

Age : 114 ans ; circonférence à 1,50m du sol : 300 cm ; hauteur : 18 mètres.

De manière générale le tilleul à petites feuilles est une essence dont la hauteur varie de 20 à 30 mètres. Sa durée de vie peut aller jusqu'à 500 ans. Le tilleul à petites feuilles est commun dans un grand quart Nord-Est de la France, il devient plus rare dans l'Ouest et très rare sur le pourtour méditerranéen. Le tilleul est quasiment inexistant à plus de 1 500 m d'altitude.

La floraison du tilleul à lieu en juin-juillet. Les fleurs sont pollinisées grâce aux insectes et ses fruits sont dispersés par le vent. C'est une plante dite mellifère qui présente un atout écologique pour les abeilles, les bourdons, etc... Cet arbre possède des propriétés utiles à l'Homme ; ses fleurs et son aubier sont antispasmodiques : ils calment spasmes et convulsions. L'écorce a des propriétés anti-inflammatoires.

Son bois est tendre et facile à travailler ; en raison de sa faible résistance mécanique, il ne peut être utilisé pour la construction, mais pour fabriquer toutes sortes d'objets en bois : jouets, ustensiles de cuisines, crayons, récipients, moules de fonderie, ruches, prothèses par exemple. Actuellement, il est utilisé en ébénisterie, en sculpture, en tournerie, fabrication de crayons, placage tranché, pâte à papier, panneaux de fibres et particules. En revanche le tilleul est un combustible médiocre bien qu'il possède une forte chaleur rayonnante. Son écorce est également utilisée en corderie.

Cet arbre devrait prochainement être visible sur un site Internet du Conseil Général.



2014, année du 70^e anniversaire du débarquement, a été l'occasion pour l'équipe municipale d'aller à la rencontre des Hochstettois et de réunir les souvenirs de plus en plus rares de cette époque dont l'écho se fait de plus en plus lointain : entre hommage et devoir de mémoire.

Le temps passe, mais nous avons eu la chance de recueillir les témoignages d'anciens combattants ou ceux des membres de leurs familles, racontant entre autres, l'enrôlement dans l'armée allemande ou le passage des troupes alliées à Hochstett en 1944. Des moments qui nous ont permis de connaître un peu mieux le passé du village durant cette période de la seconde guerre mondiale.

En 1944, le village comptait vingt-cinq maisons, toutes sorties indemnes des bombardements. Aucun dégât matériel important ne fut à déplorer. Parmi les habitants ; quatorze hommes furent appelés à servir au sein de l'armée allemande. Incorporé pendant plusieurs mois au service du travail du Reich, le « Reichsarbeitsdienst », Joseph Adam nous raconte les conditions de vie et de travail particulièrement dures. Envoyé en camp militaire dans la région de Thüringen, de juillet à décembre 1944, il avait alors 18 ans. On y coupait du bois, s'entraînait au combat ; les rations de nourriture étaient limitées et on y mourrait de faim. D'autres furent blessés ou prisonniers du front ; une petite partie d'entre eux fut emprisonnée en Afrique. Il arrivait que l'un ou l'autre, enrôlé de force, profite d'une permission pour désertier et se cacher jusqu'à la fin de la guerre.

Hochstett n'eut à déplorer qu'une seule victime tombée au champ d'honneur. Le nom d'Eugène Kircher figure sur le monument aux morts érigé par la commune le 11 novembre 2008.

Joseph Adam se souvient également de la libération du village, le 23 novembre 1944, par les troupes américaines alors en route vers Strasbourg. Au passage des chars, les villageois éprouvent un véritable soulagement mais la fin de la guerre tarde jusqu'au printemps 1945 et régulièrement des affrontements sporadiques éclatent face à la Wehrmacht. Désormais accoutumés au bruit assourdissant du canon « de 210 » stationné devant la maison de la famille Knab, les villageois reprennent une vie « normale », marqués par le rationnement des vivres jusqu'en 1949. Les élevages de poules et de lapins ont permis de nourrir un peu mieux les habitants, limités à cinquante grammes d'huile par mois et par habitant.

La municipalité salue la mémoire des « Malgré-Nous » de HOCHSTETT incorporés de force après l'annexion de l'Alsace Moselle par le 3^{ème} Reich :

ADAM Joseph

LUTZ Antoine

HEITZ Antoine

PFLUMIO Antoine

HIRSCH Charles

PFLUMIO Léon

KIRCHER Eugène

PFLUMIO Joseph

LAUGEL Lucien

REYMANN André

LUTZ Aloïse

WEIBEL Antoine

LUTZ Joseph

ZIRNHELT Antoine

Durant de longues décennies, on ne parla que des « Malgré-Nous », alors que les jeunes filles de moins de 20 ans furent elles aussi obligées d'accomplir leur «devoir civique». Ainsi Mme OSTER, née Juliette KUHN, fit partie de ce lot de «Malgré-Elles» expatriées en Allemagne durant une période plus ou moins longue pour servir le régime allemand de l'époque dans des exploitations agricoles ou dans des usines.

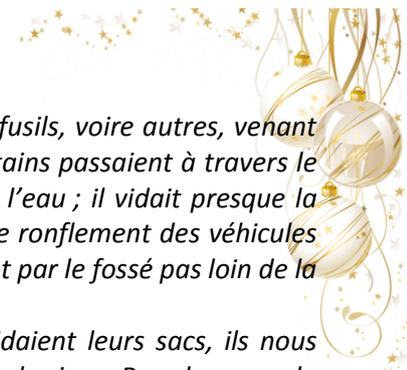
En novembre 1943, après sa libération d'un service obligatoire d'une durée de six mois, Juliette KUHN, originaire de Minversheim, se maria à Hochstett avec Jean OSTER.

TEMOIGNAGES

Témoignage de Joseph GOMMENDINGER, âgé de 10 ans en 1944.

« Je me souviens bien quand les soldats allemands passaient devant notre maison sur la route venant du carrefour des 3 Croix, pour traverser notre village. Plusieurs d'entre eux étaient à vélo, et une grande partie à pied. Leurs visages avaient un air sérieux. Plus tard les enfants et moi-même devaient fréquenter l'école allemande pendant environ 5 ans jusqu'en 1945. A partir de cette date, nous fréquentions l'école française.





En novembre 1944, on entendait, remporté par le vent, des tirs de mitrailleuses, et de fusils, voire autres, venant de la direction de Wittersheim-Mommenheim ; les soldats allemands devaient fuir, certains passaient à travers le canal et la Zorn. Un soldat allemand passait chez nous, tout trempé et demandait de l'eau ; il vidait presque la cruche de 2 litres en une fois ; aussitôt il repartait direction Batzendorf. On entendait le ronflement des véhicules de l'US Army à travers le chemin des champs menant de de Mommenheim à Hochstett et par le fossé pas loin de la chapelle, pour se rendre finalement dans notre village.

Les soldats américains occupaient surtout les cours des grandes fermes. Beaucoup vidaient leurs sacs, ils nous laissaient ramasser du chocolat, des bonbons, des petits paquets de cigarettes et même des jeux. Pour les gens du village c'était la joie, la libération. Alors un grand secteur était occupé par les soldats alliés pendant l'hiver qui était rude, froid et fortement enneigé. C'est à l'époque que j'ai vu la première fois une grande niveleuse qui dégagait la route, de très grandes congères, trop épaisses pour les chasse-neige militaires.

Beaucoup plus tard, les soldats américains nous quittaient pour se diriger vers Batzendorf et ailleurs. Certains mettaient des manteaux tout blanc, afin d'éviter de se faire remarquer. A une vingtaine de mètres de notre maison, les troupes alliées avaient posé des mines antichars à travers la route, le lendemain elles les ont enlevées ; mon grand-père disait : si cela explose cette nuit, notre maison sera détruite, heureusement rien ne s'est passé cette nuit-là.

A quelques mètres de la dernière maison vers Wahlenheim, les américains avaient monté une pièce d'artillerie lourde, canon immense, calibre, je ne sais pas vraiment, minimum 155 ou 200mm, le tube du canon seul mesurait une dizaine de mètres de long ; ils tiraient heureusement peu d'obus, alors que les fenêtres de l'église cassaient et les tuiles des maisons s'envolaient en partie. Quelques jours plus tard, ils voulaient implanter cette pièce près de chez nous sur notre petit pré, que l'on appelait « S'dreispietzl », mais en voulant rentrer, les roues avant du camion monstre traîneur descendaient dans la boue alors ils sont repartis ailleurs, je ne sais plus où ;

Mon grand-père disait encore : nous n'aurions plus gardé une tuile sur le toit ni de vitres dans les fenêtres.

A Schweighouse sur Moder, côté Wintershouse, tout un secteur était miné par les allemands ; je sais par un oncle que dans la forêt indivise de Haguenau, il y a eu des deux côtés (allemand et forces alliées) beaucoup de morts.

Voilà en gros quelques évènements que j'ai vécus à l'époque. N'oublions pas les grands pelotons de bombardiers alliés qui se déplaçaient vers l'Allemagne, ils volaient en colonnes triangulaires, au moins 30 à 50 par colonne et protégés par les petits chasseurs qui les entouraient systématiquement.

Je ne veux surtout pas oublier, je ne me rappelle plus de l'année ni du jour, où l'on a appris la mort de Eugène KIRCHER sur le champ de bataille. Dans sa maison située près de l'actuelle habitation WENDLING, était gérée une petite épicerie par madame Gertrude, la tante d'Eugène ».

Témoignage de André LINGENHEIM, âgé de 9 ans en 1944.

« Le soir avant la libération, les allemands avaient posté leurs mitrailleuses dans l'intention de stopper les américains mais dans la nuit, ils ont reçu l'ordre de se replier. Le lendemain vers 10 heures du matin, le 23 novembre 1944, Hochstett fut libéré par les américains qui venaient de la route Wahlenheim en jeep, half-track, command car. Le pourvoyeur (soldat qui apporte les munitions au tireur d'une arme automatique) qui était le premier à entrer dans Hochstett nous demanda s'il n'y avait plus de « Boches », on lui répondit que non.

Les soldats américains ont été très bien accueillis, nous leurs servions de la tarte flambée et du schnapps. Ils sont restés dix jours au village avant de recevoir du renfort. Dimanche matin, des soldats allemands qui s'étaient cachés dans la chapelle se sont rendus à la ferme OSTER pour se constituer prisonniers. Les alliés avaient placé leurs canons à l'Erzbuckel et Kohleyer et tiraient vers Batzendorf et Haguenau.

Un canon de grande puissance de feu qui était placé à côté de la grange Reymann faisait tomber les tuiles des toits environnants sous l'effet du souffle ; le canon mesurait plus de 8 mètres de long.

Monsieur LUTZ, instituteur et secrétaire de mairie, m'a chargé de prévenir les gens du village d'un couvre-feu à 17 heures. En arrivant sur la grande route de Pfaffenhoffen-Brumath, j'ai été surpris par des tirs allemands sur Hochstett ; en toute hâte, je me suis réfugié dans la cave Heitz, un obus a frappé le hangar Bittmann côté Heitz. Après l'attaque, M. Heitz m'a accompagné chez mes parents. Les troupes américaines avaient installé leur cuisine dans la ferme Adam, nous leurs rendions visite pour recevoir du beurre, du chocolat ».

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont accueillis pour transmettre à tous les habitants de notre commune et plus particulièrement aux jeunes générations, leurs souvenirs de cette période douloureuse.



ZUMBA

C'est la troisième année que Stéphanie anime un cours de Zumba à Berstheim.

Elle accueille les adultes et les enfants à partir de 8 ans **le vendredi de 19h à 20h**. Les participants bougent et dansent sur des musiques latines et actuelles.

Depuis cette année un cours de **Body Sculptest** proposé uniquement aux adultes **le vendredi de 20h15 à 21h15** au même endroit, également animé par Stéphanie.



Les deux cours sont organisés par l'AGF (association générale des familles du Bas-Rhin). Si vous êtes intéressés par l'un des deux cours vous pouvez vous adresser à Mme Weissinger Bénédicte, responsable des activités au 03.88.68.42.49 ou par mail : weissinger.marc@free.fr. Le site internet de l'association est www.agf67.fr



PERMANENCE PARLEMENTAIRE

Mes chers concitoyens,

L'année 2014 s'achève sur une note de déception. L'Alsace va être intégrée au 1^{er} janvier 2016 dans un grand ensemble hétérogène, sans cohérence territoriale ni économique, dans un total mépris de ses spécificités. Avec un grand nombre de parlementaires et d'élus alsaciens, nous nous sommes fortement mobilisés pour défendre la création d'un conseil unique d'Alsace. Malheureusement, le gouvernement et la majorité se sont montrés complètement hermétiques à nos revendications.

J'ai le sentiment, comme beaucoup, que la politique menée au niveau national n'apportera pas de réponse efficace aux enjeux qui sont les nôtres. Faut-il pour autant désespérer ? Non, mais nous devons rester vigilants et déterminés à défendre nos intérêts. Mon message d'espoir pour 2015 ne repose pas sur les bonnes dispositions de la Providence. Il est au contraire un espoir qui entreprend, qui décide de prendre son destin en main, qui ose prendre des risques, qui rejette la crise par la concertation et l'action collectives. « La politique est l'art de concilier le désirable avec le possible » disait Briand : alors osons !

A l'aube de la nouvelle année, j'ai confiance dans la capacité de chacune et de chacun d'entre nous à poursuivre les efforts engagés pour construire, ensemble, l'avenir.

Vous pouvez compter sur mon engagement pour continuer à agir avec détermination et conviction. Aussi, pour tout sujet qui vous préoccupe, n'hésitez pas à contacter mon équipe parlementaire.

A tous, je vous souhaite un Joyeux Noël et une très belle année 2015 !

Fröliche Winàcht an Alli und viel Glectver's NeieJohr

Claude STURNI



Permanence Parlementaire du Député Claude STURNI

2 rue de la Romaine - 67500 HAGUENAU

09.67.23.79.51

contact@depute-claudesturni.fr

www.depute-claudesturni.fr



Comme le veut la tradition, les Aînés étaient à l'honneur en ce dimanche 12 Janvier 2014 à la salle socio-culturelle de Berstheim.

Monsieur le Maire Clément Jung a salué l'assistance et souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants à savoir les Aînés, les membres du Conseil Municipal et leurs conjoints et tout spécialement les invités d'honneur : Monsieur le Curé Pierre ALIMASI, Madame et Monsieur Jean Paul WIRTH, vice-président du Conseil Général. Il a par ailleurs excusé l'absence de certains et plus particulièrement celles de Monsieur le Député-Maire Claude STURNI, du Père Jérôme FLECK, du Père Denis DUMAIN ainsi que celle de Madame Simone SPITZER, notre secrétaire de mairie.

Dans son discours d'accueil, Monsieur le Maire a évoqué divers sujets mais n'a pas souhaité aborder des thèmes débordant le cadre de notre municipalité. Enfin il a profité de l'occasion pour annoncer officiellement sa candidature aux élections municipales des 23 et 30 mars.

Puis il a convié l'assistance à prendre l'apéritif, avant de passer à table pour déguster le repas préparé par notre fidèle traiteur.

Monsieur André SPITZER, avec son répertoire musical, a permis d'agrémenter le déroulement de cette journée festive.

Pour clôturer la fête, la dégustation de quelques succulentes galettes a permis, comme à l'accoutumée, de tirer les rois.

Cette journée, riche en moments d'échanges, a aussi été une occasion de se retrouver en toute convivialité, pour discuter et partager quelques heures agréables avec l'espoir de se revoir dans un an.

La date du **11 Janvier** a été retenue pour 2015.



FETE DE LA CHAPELLE

Comme tous les ans à pareille époque, la Fête de la Chapelle marqua une nouvelle fois de son empreinte festive l'avant dernier dimanche du mois de juin et plus exactement le 22.

Les habitués de la fête ont répondu présent à l'invitation des amis de la chapelle et des organisateurs gâtés par une météo calme, ensoleillée et chaude pour la saison. Outre les rafraîchissements variés, la petite restauration proposée et appréciée se composa de tartes flambées, pizzas, saucisses grillées et knacks. Le cadre champêtre et apaisant a permis aux visiteurs de passer une soirée conviviale, agrémentée par l'animation musicale d'André SPITZER, de sorte qu'une fois de plus cette fête, certes un peu courte, a été une réussite.



Le président et les membres de l'association « des amis de la chapelle » vous remercient toutes et tous, petits et grands, hochstettois, personnes venues de près et de loin, pour votre fidèle présence et votre soutien.

Ils expriment également leur reconnaissance aux bénévoles qui consacrent chaque année, quelques heures de leur temps au bon déroulement de la fête, sans oublier la ferme Adam qui met ses fours et son camion réfrigérant gracieusement à la disposition de l'association.

Le bénéfice de cette journée s'élève à 1 401,03 €.

Retenez dès à présent la date du **28 juin 2015** pour la prochaine manifestation. Vous serez également les bienvenus à l'Assemblée Générale qui se tiendra à l'Ancienne Laiterie courant février 2015 pour y apporter vos suggestions voire pour adhérer à l'Association dont la pérennité souhaitée par tout le monde est forcément liée au rajeunissement de ses membres.



Naissances

- **Rose SCHELL**, le 1^{er} Janvier 2014, fille de Caroline WEBER et de Stéphane SCHELL,
- **Alia SENI**, le 1^{er} Juin 2014, fille de Marion BURY et de Belgacem SENI,
Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.



Grands Anniversaires

Au cours de l'année 2014 la municipalité a fêté 5 grands anniversaires.



Marie-Thérèse BURG
80 ans
Le 25 Janvier 2014



Joseph GOMMENGINGER
80 ans
Le 13 Mars 2014



Clémentine PFLUMIO
85 ans
Le 22 Octobre 2014



Lucie HIRSCH
85 ans
Le 8 Décembre 2014



Marcelle SCHNEIDER
90 ans
Le 19 Juin 2014

Mariages



Tania ECK et Éric SCHEIDHAUER
Le 9 Août 2014



Manon LACLADERE et Raphaël LOGEL
Le 16 Août 2014



Madeleine KOESSLER et André LINGENHEIM
Le 10 Avril 2014

Nous adressons tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux et aux jubilaires.

Décès

Nous déplorons le décès de :

- **Marie MUCKENSTURM**, survenue le 8 Mars 2014, à l'âge de 92 ans.



*Le Maire, l'Adjoint, au Maire, les Conseillers Municipaux et
le Personnel Communal
vous souhaitent de passer d'agréables Fêtes de fin d'Année
et vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour l'année 2015.*



Directeur de publication : Clément JUNG
Comité de rédaction : Claudia HOLLENDER – Daniel REISS – Caroline ROESCH – Cyril WENDLING - Simone SPITZER
Photos : Mairie - Associations
Impression : Action Repro HAGUENAU

Pour préserver l'environnement le bulletin communal a été imprimé sur du papier sans chlore.